

Commune de St Georges la Pougé

Délibération N° 2022-28 En date du 28 décembre 2022 Concernant le contrat de maintenance logicielle

L'an Deux Mille vingt-deux, le 28 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 décembre 2022

Présents : POITOU Delphine, BIDAULT Bernard, BENARD Claire, BOURE Michel

Absent excusé : LAPLANCHE Patricia

Absents non excusés : Mr DEQUEIROS Cédric, COSTE Joël, FONTAINE Christophe, FAVRE Valéry

Monsieur BOURE Michel a été élu secrétaire de séance.

membres	présents	Représenté	Votants	Exprimés	pour
9	4	0	4	4	4

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance pour les logiciels de la mairie qui arrive à échéance.

La fourniture et la maintenance des logiciels est assurée par la société SAS ODYSSEE informatique domiciliée rue de l'industrie 19360 MALEMORT.

Le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2023 et se terminera le 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la Maire à signer le contrat de renouvellement avec ODYSSEE informatique.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 28 décembre 2022

La Maire,
Delphine POITOU

Le secrétaire de séance
Michel BOURE

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
le 16/01/2023 et de la
publication le 16/01/2023*